



Patrick HETZEL

Député du Bas-Rhin
Membre de la Commission des Finances,
de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire



VILLE de SAVERNE

Stéphane LEYENBERGER

Maire de Saverne

Monsieur Arnaud QUEMARD
Directeur général
du Groupe SANEF
30 Boulevard Galliéni
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Monsieur le Directeur général,

Par la présente nous tenons à vous interpellier au sujet de votre interprétation de la mise en œuvre de la gratuité de péage pour les véhicules d'intérêt général en opération.

En effet, dans l'intention du législateur, les choses étaient claires : lorsque la question fut débattue puis le texte adopté lors de l'examen de la loi de finances pour 2018, il n'y avait aucun doute sur le fait que les véhicules des SAMU (Service d'aide médicale urgente) et des SMUR (Service mobile d'urgence et de réanimation) devaient, comme tous les véhicules d'intérêt général prioritaires en opération, bénéficier d'une exonération de péage. Or tel n'est pas le cas.

Ainsi, votre société, la SANEF (Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France) effectue une discrimination et une inégalité de traitement entre les services d'urgence. Il convient de réparer cette inégalité de traitement anormale et contraire à la volonté du législateur.

Nous vous demandons instamment de faire évoluer dans le bon sens la pratique de votre entreprise pour la mettre en conformité avec la loi.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Patrick HETZEL
Député du Bas-Rhin

Stéphane LEYENBERGER
Maire de Saverne